



Plan d'action pour
la Méditerranée
**Convention de
Barcelone**

15 septembre 2025
Français
Original : anglais

Réunion des Points focaux du PAM

Athènes, Grèce, 16-19 septembre 2025

Point 2 de l'ordre du jour : Questions d'organisation

Ordre du jour provisoire annoté

Pour des raisons environnementales et économiques, le tirage du présent document a été restreint. Les délégués sont priés d'apporter leurs copies à la réunion et de ne pas demander de copies supplémentaires.

Ordre du jour provisoire annoté

Introduction

1. Les principaux objectifs de la réunion des points focaux du Plan d'action pour la Méditerranée (PAM), qui se tiendra à Athènes, en Grèce, du 16 au 19 septembre 2025, sont les suivants : examiner les progrès réalisés au cours de l'exercice biennal 2024-2025 dans la mise en œuvre du programme de travail et du budget approuvés lors de la 23^e réunion des Parties contractantes Portorož, Slovénie, 5-8 décembre 2023) ; examiner et approuver un certain nombre de projets de décision ; examiner et approuver la proposition de Programme de travail et de budget pour l'exercice biennal 2026-2027, préparée et soumise par le Secrétariat en vue de la 24^e réunion des Parties contractantes (COP24, Le Caire, Égypte, 2-5 décembre 2025) ; et examiner et approuver les principaux points de l'ordre du jour provisoire de la COP24.
2. Les annotations suivantes à l'ordre du jour provisoire ont été préparées par le Secrétariat pour faciliter les délibérations de la réunion.

Point 1 de l'ordre du jour : Ouverture de la séance

3. La réunion sera ouverte à 10 h 00 (heure d'Athènes, UTC+3) le 16 septembre 2025 par le Président du Bureau, M. Mitja Bricelj, et la Coordinatrice du PNUE/PAM – Convention de Barcelone, Mme Tatjana Hema.

Point 2 de l'ordre du jour : Questions d'organisation

Documents de travail	UNEP/MED WG.620/1 UNEP/MED WG.620/2/Rev.1
Documents d'information	UNEP/MED WG.620/Inf.1/Rev.2

2.1 *Règlement intérieur*

4. Le règlement intérieur des réunions et des conférences des Parties contractantes à la Convention sur la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée et ses Protocoles s'appliquera *mutatis mutandis* à la présente réunion (UNEP/IG.43/6, Annexe XI).

2.2 *Élection du bureau*

5. Sous réserve de l'article 20 du règlement intérieur mentionné au paragraphe 2.a), les membres de la réunion des Points focaux du PAM éliront un président, quatre vice-présidents et un rapporteur parmi les représentants des Parties contractantes.

2.3 *Adoption de l'ordre du jour provisoire*

6. Sous réserve de l'article 14 du règlement intérieur mentionné au paragraphe 2.a), le projet d'ordre du jour, tel qu'il figure dans le document UNEP/MED WG.620/1 et dont la version annotée est contenue dans le présent document, sera soumis pour adoption aux membres de la réunion. Ceux-ci examineront et adopteront l'ordre du jour et la proposition de calendrier figurant en annexe au présent document ainsi que, le cas échéant, toute autre question qu'il est proposé d'aborder au titre du point « *Autres questions* » de l'ordre du jour provisoire.

2.4 *Organisation des travaux*

7. Des services d'interprétation simultanée en anglais et en français seront fournis lors des sessions plénières. La documentation sera disponible en anglais et en français.
8. Il est prévu que les Points focaux du PAM abordent tous les points de l'ordre du jour durant les quatre jours de réunion. La réunion devrait être clôturée à 17 h 30 le 19 septembre 2025, après l'adoption du projet de rapport.

Points 3 et 4 de l'ordre du jour : Rapport sur l'état d'avancement des activités menées au cours de l'exercice biennal 2024-2025 et rapports financiers pour 2022-2023 et 2024-2025

Documents de travail	UNEP/MED WG.620/3
Documents d'information	UNEP/MED WG.620/Inf.3 UNEP/MED WG.620/Inf.4 UNEP/MED WG.620/Inf.5 UNEP/MED WG.620/Inf.6/Rev.1 UNEP/MED WG.620/Inf.7 UNEP/MED WG.620/Inf.8 UNEP/MED WG.620/Inf.9 UNEP/MED WG.620/Inf.10 UNEP/MED WG.620/Inf.11 UNEP/MED WG.620/Inf.14 UNEP/MED WG.620/Inf.15 UNEP/MED WG.620/Inf.16 UNEP/MED WG.620/Inf.19

9. La Coordinatrice présentera le document intitulé « Rapport sur l'état d'avancement des activités menées au cours de l'exercice biennal 2024-2025 » (UNEP/MED WG.620/3), qui décrit le travail accompli, les grandes réalisations et les défis rencontrés dans la mise en œuvre de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles depuis la COP 23. Ce document est complété par des documents d'information qui fournissent de plus amples renseignements sur les progrès accomplis.

10. Il est prévu que les participants examinent les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Programme de travail et du budget adoptés lors de la COP 23 et discutent des possibilités, des défis et des enseignements tirés.

Point 5 de l'ordre du jour : Questions spécifiques pour examen et action par la réunion, y compris les projets de décisions

11. Au titre de ce point de l'ordre du jour, les participants à la réunion examineront un certain nombre de projets de décisions portant sur des questions précises de mise en œuvre de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles ainsi que sur une série de documents stratégiques et de programme. Les sous-points ont été organisés de façon à faciliter le classement par thème des projets de décision.

12. Pour chaque projet de décision, le Secrétariat a préparé un ensemble de documents de travail contenant une note du Secrétariat, le projet de décision et, le cas échéant, les annexes au projet de décision. La brève note d'introduction du Secrétariat comporte des informations sur le mandat, le contexte et le processus, les objectifs et les points essentiels ainsi que des liens vers les propositions de résultats et de budget pour le Programme de travail 2026-2027, le cas échéant.

5.1. Respect des obligations et rapports

Documents de travail	UNEP/MED WG.620/4 UNEP/MED WG.620/6
Documents d'information	UNEP/MED WG.620/Inf.3 UNEP/MED WG.620/Inf.7 UNEP/MED WG.620/Inf.11

13. En collaboration avec la présidente du Comité de respect des obligations, la Coordinatrice présentera les principaux éléments du projet de décision sur le « Respect des obligations et rapports » (UNEP/MED WG.620/4), qui porte sur l'adoption du Règlement intérieur relatif au respect des

obligations ; l'adoption du rapport d'activités du Comité de respect des obligations pour l'exercice biennal 2024-2025 ; l'adoption du programme de travail du Comité pour l'exercice biennal 2026-2027 ; l'état d'avancement des rapports ; le cas du Mar Menor ; et la composition du Comité de respect des obligations.

14. La Coordinatrice présentera également les principaux éléments du projet de décision sur le « Format révisé de rapport pour la mise en œuvre de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles » (UNEP/MED WG.620/6), qui comprend des modifications proposées du format de rapport dans le cadre du Protocole LBS.

15. Il est prévu que les participants examinent les éléments proposés et formulent leurs commentaires en vue de la finalisation du projet de décision, le cas échéant, avant la COP 24.

5.2. Gouvernance du PAM, mandat du CAR/CC et partenariats

Documents de travail	UNEP/MED WG.620/5 UNEP/MED WG.620/5/Corr.1 UNEP/MED WG.620/12
Documents d'information	UNEP/MED WG.620/Inf.3 UNEP/MED WG.620/Inf.8 UNEP/MED WG.620/Inf.12 UNEP/MED WG.620/Inf.13 UNEP/MED WG.620/Inf.18 UNEP/MED WG.620/Inf.19

16. La Coordinatrice présentera les principaux éléments du projet de décision sur la « Gouvernance » (UNEP/MED WG.620/5 et UNEP/MED WG.620/5/Corr.1) en abordant un certain nombre de questions, telles que : les nouveaux accords et protocoles d'accord actualisés avec les partenaires ; les nouveaux partenaires du PAM; mise à jour des documents constitutifs de la Commission Méditerranéenne pour le Développement Durable (CMDD) ; renouvellement de l'adhésion des non-Parties contractantes à la CMDD ; 50° /30° anniversaire du PAM/Convention de Barcelone post-Rio à la CNUC-3 ; principes opérationnels communs pour les composantes du PAM ; plan d'action pour une Méditerranée modèle (PAMEx) ; Journée méditerranéenne du littoral en tant que journée internationale des Nations Unies dédiée au littoral.

17. La Coordinatrice présentera également le projet de décision sur le « Mandat du Centre d'activités régionales sur le changement climatique et termes de référence de ses points focaux » (UNEP/MED WG.620/12).

18. Il est prévu que les participants examinent le projet de décision sur la gouvernance en vue de sa soumission, le cas échéant, à la COP 24.

5.3. Stratégie méditerranéenne pour le développement durable

Documents de travail	UNEP/MED WG.620/7
Documents d'information	UNEP/MED WG.620/Inf.3 UNEP/MED WG.620/Inf.5 UNEP/MED WG.620/Inf.16 UNEP/MED WG.620/Inf.20

19. Au titre de ce point à l'ordre du jour, la Coordinatrice présentera le projet de décision sur la « Stratégie méditerranéenne pour le développement durable 2026-2035 » (UNEP/MED WG.620/7),

qui reflète un processus de consultation large et inclusif pour l'élaboration de la stratégie et de ses initiatives phares, et qui a été mise en œuvre depuis octobre 2023, sur la base du mandat de la COP 23.

20. Il est prévu que les participants examinent les éléments proposés et formulent leurs commentaires en vue de la finalisation du projet de décision, le cas échéant, avant la COP24.

5.4. Feuille de route et politique de l'approche écosystémique du PAM

Documents de travail	UNEP/MED WG.620/9/Rev.1
Documents d'information	UNEP/MED WG.620/Inf.6/Rev.1 UNEP/MED WG.620/Inf.9

21. Au titre de ce point à l'ordre du jour, la Coordinatrice et le Président du Groupe de coordination sur l'approche écosystémique (EcAp CG) soumettront aux points focaux du PAM les conclusions de la 12^e réunion du groupe de coordination sur l'approche écosystémique (Athènes, Grèce, 15 septembre 2025), pour examen. Les conclusions de cette 12^e réunion comprendront le projet de décision portant sur la feuille de route et la politique de l'approche écosystémique 2026-2035, ainsi que sur le programme intégré de surveillance améliorés et d'évaluation pour la mer et le littoral méditerranéens (IMAP).

22. Il est prévu que les participants examinent et discutent les conclusions de la 12^e réunion du groupe de coordination de l'approche écosystémique, et en particulier le projet de décision intitulé « Politique de l'approche écosystémique, feuille de route et programme intégré de surveillance améliorés et d'évaluation pour la mer et le littoral méditerranéens » (UNEP/MED WG.620/9/Rev.1), en vue de sa soumission à la COP24.

5.5. Cadre régional d'adaptation au changement climatique

Documents de travail	UNEP/MED WG.620/8
Documents d'information	UNEP/MED WG.620/Inf.5 UNEP/MED WG.620/Inf.9

23. Au titre de ce point à l'ordre du jour, la Coordinatrice présentera le projet de décision sur le « *Cadre régional d'adaptation au changement climatique pour les zones marines et côtières méditerranéennes 2026-2035* » (UNEP/MED WG.620/8), qui reflète l'élaboration de la version actualisée de ce cadre pour la période 2026-2035, ainsi que de son cadre de suivi et d'évaluation, à travers un processus de consultation large et inclusif.

24. Il est prévu que les participants examinent les éléments proposés et formulent leurs commentaires en vue de la finalisation du projet de décision, le cas échéant, avant la COP 24.

5.6. Rapports d'évaluation

Documents de travail	UNEP/MED WG.620/13
Documents d'information	UNEP/MED WG.620/Inf.9 UNEP/MED WG.620/Inf.17

25. La Coordinatrice présentera le projet de décision intitulé « *Études d'évaluation : Résumé à l'intention des décideurs (RID) du rapport spécial du MedECC sur les interactions eau-énergie-*

alimentation–écosystèmes (WEFE) dans le bassin méditerranéen (Rapport spécial WEFE du MedECC) » (UNEP/MED WG.620/13).

26. Il est prévu que les participants examinent les progrès réalisés dans l'élaboration des études d'évaluation, en se référant au rapport spécial du MedECC sur les interactions eau–énergie–alimentation–écosystèmes (WEFE) dans le bassin méditerranéen (UNEP/MED WG.620/Inf.17), et discutent du projet de décision en vue de sa soumission, le cas échéant, à la COP24.

5.7. Conservation de la biodiversité marine et côtière, des espèces et des écosystèmes menacés

Documents de travail	UNEP/MED WG.620/10 UNEP/MED WG.620/11
Documents d'information	UNEP/MED WG.620/Inf.9 UNEP/MED WG.620/Inf.21 UNEP/MED WG.620/Inf.22 UNEP/MED WG.620/Inf.23 UNEP/MED WG.620/Inf.24

27. La Coordinatrice présentera le projet de décision intitulé « *Critères communs pour proposer des amendements aux annexes II et III du Protocole relatif aux aires spécialement protégées et à la diversité biologique en Méditerranée, et propositions d'amendements aux Annexes II et III du Protocole ASP/DB* » (UNEP/MED WG.620/10). Ce projet de décision contient une proposition d'amendements aux critères communs pour la proposition d'amendements aux annexes II et III du Protocole ASP/BD, ainsi qu'une proposition d'inclusion de trois espèces de poissons cartilagineux et de six espèces d'éponges à l'annexe II, et le retrait de quatre poissons cartilagineux de l'annexe III avec leur inclusion dans l'annexe II du Protocole.

28. La Coordinatrice présentera également le projet de décision intitulé « *Aires spécialement protégées d'importance méditerranéenne (ASPIM), stratégies et plans d'action au titre du Protocole relatif aux aires spécialement protégées et à la diversité biologique en Méditerranée, y compris le SAPBIO post-2020* » (UNEP/MAP WG.620/11). Ce projet de décision porte sur plusieurs questions, à savoir : l'évaluation à mi-parcours du SAPBIO post-2020 ; l'élaboration du cadre de suivi pour l'évaluation de la mise en œuvre collective du SAPBIO post-2020 ; les résultats des évaluations ordinaires périodiques et extraordinaires des zones inscrites sur la Liste des ASPIM durant le biennium 2024-2025 ; les évaluations ordinaires des ASPIM prévues pour 2026-2027 ; la mise à jour des plans d'action et stratégies régionaux ; ainsi que l'évaluation de l'approche des plans d'action régionaux pour certaines espèces et habitats adoptés dans le cadre du Protocole ASP/BD, accompagnée de recommandations pour la suite à donner.

29. Il est prévu que les participants examinent et discutent les projets de décision susmentionnés en vue, le cas échéant, de leur soumission à la COP24.

5.8 Pollution marine par les navires

Documents de travail	UNEP/MED WG.620/14
Documents d'information	UNEP/MED WG.620/Inf.9 UNEP/MED WG.620/Inf.15

30. La Coordinatrice présentera le projet de décision intitulé « *Pollution marine provenant des navires : révision des termes de référence du Réseau méditerranéen des responsables de l'application de lois relatif à la Convention MARPOL en mer Méditerranée (MENELAS) et feuille de route pour la*

transition vers un transport maritime à faibles émissions de carbone en mer Méditerranée » (UNEP/MED WG.620/14). Ce projet de décision contient une proposition de révision des termes de référence du réseau MENELAS, ainsi qu'une feuille de route pour la transition vers une navigation à faibles émissions de carbone en mer Méditerranée, qui fournit un cadre structuré, étape par étape, pour guider les parties contractantes et les parties prenantes dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre des navires.

31. Il est prévu que les participants examinent le projet de décisions en vue de sa soumission, le cas échéant, à la COP24.

5.9. Plan d'action offshore

Documents de travail	UNEP/MED WG.620/15
Documents d'information	UNEP/MED WG.620/Inf.9 UNEP/MED WG.620/Inf.14

32. La Coordinatrice présentera le projet de décision intitulé « *Plan d'action offshore pour la Méditerranée 2026-2035 actualisé dans le cadre du Protocole offshore* » (UNEP/MED WG.620/15). Ce projet de décision contient le Plan d'action méditerranéen actualisé pour les activités offshore 2026-2035, qui constitue la continuation et la révision du Plan d'action offshore actuellement en vigueur.

33. Il est prévu que les participants examinent le projet de décision et en discutent en vue de sa soumission, le cas échéant, à la COP24.

5.10. Plans d'action nationaux / programmes de mesures pour lutter contre la pollution marine et la prévenir

Documents de travail	UNEP/MED WG.620/16
Documents d'information	UNEP/MED WG.620/Inf.9

34. La Coordinatrice présentera le projet de décision intitulé « *Mise en œuvre des Plans d'action nationaux (PANs) actualisés, contenant des mesures et des calendriers pour leur mise en œuvre* » (UNEP/MED WG.620/16). Ce projet de décision reflète les travaux menés sur les PANs actualisés 2026-2035 et les programmes de mesures en vue de la mise en œuvre effective du Protocole « sources terrestres » et de la réalisation du bon état écologique de la Méditerranée.

35. Il est prévu que les participants examinent et discutent le projet de décision en vue, le cas échéant, de sa soumission à la COP24.

5.11. Programme de travail et budget pour l'exercice biennal 2026-2027

Documents de travail	UNEP/MED WG.620/17 UNEP/MED WG.620/17/Add.1
Documents d'information	UNEP/MED WG.620/Inf.3 UNEP/MED WG.620/Inf.4 UNEP/MED WG.620/Inf.8

36. La Coordinatrice présentera le projet de Programme de travail et budget pour 2026-2027, élaboré conformément à la Stratégie à moyen terme (SMT) du PNUE/PAM pour 2022-2027 sous la direction du Bureau des Parties contractantes, en consultation avec les Points focaux du PAM et après

examen lors des réunions des Points focaux des composantes du PAM. Les principaux éléments de la décision correspondante (UNEP/MED WG.620/17 et UNEP/MED WG.620/17/Add.1) seront également abordés. Le Programme de travail et le budget sont accompagnés du document UNEP/MED WG.620/Inf.4 intitulé « *Rapport sur la mise en œuvre financière des programmes de travail 2022-2023 et 2024-2025* »

37. Il est prévu que les participants examinent en profondeur la proposition de Programme de travail et de budget ainsi que les principaux éléments du projet de décision correspondant et les approuvent, le cas échéant, en vue de leur soumission à la CO24.

Point 6 de l'ordre du jour : Préparation de la 24^{ème} réunion des Parties contractantes (COP24)

Documents de travail	UNEP/MED WG.620/18
Documents d'information	UNEP/MED WG.620/Inf.25

6.1. Ordre du jour provisoire de la COP24

38. La Coordinatrice présentera les éléments potentiels de l'ordre du jour provisoire de la COP24 (UNEP/MED WG.620/18) et du ou des thèmes principaux du segment de haut niveau de la COP24, préparés en coopération avec le Bureau des Parties contractantes et le pays hôte.

39. Il est attendu des participants qu'ils se concertent et fournissent des contributions et des conseils au Secrétariat quant à la préparation de l'ordre du jour provisoire de la COP24, en vue de le soumettre pour approbation lors de la session consacrée à l'adoption de l'ordre du jour.

6.2. Déclaration ministérielle : démarche et points saillants

40. Conjointement avec le représentant de l'Égypte, pays hôte de la COP24, la Coordinatrice présentera le processus de préparation, la proposition de thème principal et les éléments essentiels de la Déclaration ministérielle du Caire.

41. Il est prévu que le président de la Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD) informe les Points focaux du PAM du déroulement de la 21^e réunion de la CMDD, afin qu'ils puissent examiner la contribution de la CMDD à la COP24 (UNEP/MED WG.620/Inf.25).

42. Il est prévu que les participants se concertent et fournissent des contributions et des conseils à l'égard de la préparation et du contenu de la Déclaration ministérielle du Caire.

Point 7 de l'ordre du jour : Autres questions

43. Au titre de ce point de l'ordre du jour, les participants à la réunion seront invités à soulever et à examiner d'autres questions auxquelles il conviendrait d'accorder une attention particulière, comme convenu lors de l'adoption de l'ordre du jour.

Point 8 de l'ordre du jour : Adoption du rapport

Documents de travail	UNEP/MED WG.620/19
Documents d'information	UNEP/MED WG.620/Inf.2

44. Les participants seront invités à examiner et à adopter le projet de rapport soumis par le Rapporteur.

Point 9 de l'ordre du jour : Clôture de la réunion

45. Le Président devrait clôturer la réunion à 17 h 30 le vendredi 19 septembre 2025.

CALENDRIER

1 ^{er} jour, mardi 16 septembre 2025		
Heure	Point de l'ordre du jour	Documents
10h – 10h30	1. Ouverture de la réunion 2. Questions d'organisation	UNEP/MED WG.620/1 UNEP/MED WG.620/2/Rev.1 UNEP/MED WG.620/Inf.1/Rev.2
10h30 – 12h	3. Rapport sur l'état d'avancement des activités menées au cours de l'exercice biennal 2024-2025 4. Rapport financier pour 2022-2023 et 2024-2025	UNEP/MED WG.620/3 UNEP/MED WG.620/Inf.3 UNEP/MED WG.620/Inf.4 UNEP/MED WG.620/Inf.5 UNEP/MED WG.620/Inf.6/Rev.1 UNEP/MED WG.620/Inf.7 UNEP/MED WG.620/Inf.8 UNEP/MED WG.620/Inf.9 UNEP/MED WG.620/Inf.10 UNEP/MED WG.620/Inf.11 UNEP/MED WG.620/Inf.14 UNEP/MED WG.620/Inf.15 UNEP/MED WG.620/Inf.16 UNEP/MED WG.620/Inf.19
12h – 13h	5.1. Respect des obligations et rapports	UNEP/MED WG.620/4 UNEP/MED WG.620/6 UNEP/MED WG.620/Inf.3 UNEP/MED WG.620/Inf.7 UNEP/MED WG.620/Inf.11
13h – 14h30	<i>Pause déjeuner</i>	
14h30 – 15h45	5.2. Gouvernance du PAM, mandat du CAR/CC et partenariats	UNEP/MED WG.620/5 UNEP/MED WG.620/5/Corr.1 UNEP/MED WG.620/12 UNEP/MED WG.620/Inf.3 UNEP/MED WG.620/Inf.8 UNEP/MED WG.620/Inf.12 UNEP/MED WG.620/Inf.13 UNEP/MED WG.620/Inf.18 UNEP/MED WG.620/Inf.19
15h45 – 16h15	5.3. Stratégie méditerranéenne pour le développement durable	UNEP/MED WG.620/7 UNEP/MED WG.620/Inf.3 UNEP/MED WG.620/Inf.5 UNEP/MED WG.620/Inf.16 UNEP/MED WG.620/Inf.20
16h15 – 16h45	6. Préparation de la 24 ^{ème} réunion des Parties contractantes (COP24)	UNEP/MED WG.620/18 UNEP/MED WG.620/Inf.25
16h45 – 17h30	5.11. Programme de travail et budget pour l'exercice biennal 2026 – 2027	UNEP/MED WG.620/17 UNEP/MED WG.620/17/Add.1 UNEP/MED WG.620/Inf.3

		UNEP/MED WG.620/Inf.4 UNEP/MED WG.620/Inf.8
--	--	--

2 ^e jour, mercredi 17 septembre 2025		
Heure	Point à l'ordre du jour	Documents
09h30 – 10h15	5.4. Feuille de route et politique de l'approche écosystémique du PAM	UNEP/MED WG.620/9/Rev.1 UNEP/MED WG.620/Inf.6/Rev.1 UNEP/MED WG.620/Inf.9
10h15 – 11h	5.5. Cadre régional d'adaptation au changement climatique	UNEP/MED WG.620/8 UNEP/MED WG.620/Inf.5 UNEP/MED WG.620/Inf.9
11h – 11h45	5.6. Rapports d'évaluation	UNEP/MED WG.620/13 UNEP/MED WG.620/Inf.9 UNEP/MED WG.620/Inf.17
11h45 – 12h30	5.7. Conservation de la biodiversité marine et côtière, des espèces et des écosystèmes menacés	UNEP/MED WG.620/10 UNEP/MED WG.620/11 UNEP/MED WG.620/Inf.9 UNEP/MED WG.620/Inf.21 UNEP/MED WG.620/Inf.22 UNEP/MED WG.620/Inf.23 UNEP/MED WG.620/Inf.24
12h30 – 14h	<i>Pause déjeuner</i>	
14h – 15h	5.8. Pollution marine par les navires	UNEP/MED WG.620/14 UNEP/MED WG.620/Inf.9 UNEP/MED WG.620/Inf.15
15h – 16h	5.9. Plan d'action pour les activités offshore	UNEP/MED WG.620/15 UNEP/MED WG.620/Inf.9 UNEP/MED WG.620/Inf.14
16h – 17h	5.10. Plans d'action nationaux / programmes de mesures pour lutter contre la pollution marine et la prévenir	UNEP/MED WG.620/16 UNEP/MED WG.620/Inf.9

3 ^e jour, jeudi 18 septembre 2025		
Heure	Point à l'ordre du jour	Documents
09h30 – 12h30	5.11. Programme de travail et budget pour l'exercice biennal 2026 - 2027	UNEP/MED WG.620/17 UNEP/MED WG.620/17/Add.1 UNEP/MED WG.620/Inf.3 UNEP/MED WG.620/Inf.4 UNEP/MED WG.620/Inf.8
12h30 – 14h	<i>Pause déjeuner</i>	
14h – 16h	5.11 Programme de travail et budget pour l'exercice biennal 2026 - 2027 (<i>suite</i>)	UNEP/MED WG.620/17 UNEP/MED WG.620/17/Add.1 UNEP/MED WG.620/Inf.3 UNEP/MED WG.620/Inf.4 UNEP/MED WG.620/Inf.8
16h – 16h30	6. Préparation de la 24 ^{ème} réunion des Parties contractantes (COP24) (<i>suite</i>)	UNEP/MED WG.620/18 UNEP/MED WG.620/Inf.25
16h30 – 17h	7. Autres questions	

4 ^e jour, vendredi 19 septembre 2025		
Heure	Agenda Item	Documents
14h30 – 17h15	8. Adoption du rapport	UNEP/MED WG.620/19 UNEP/MED WG.620/Inf.2
17h15 – 17h30	9. Clôture de la réunion	